

B2.15.1 1945 : Le procès du maréchal Pétain

1945 : O julgamento do marechal Pétain



Dans une salle trop petite pour l'importance de l'événement, la **Cour** ouvre un procès historique lié à l'Occupation. Parmi les **témoins**, plusieurs figures politiques viennent éclairer les faits, tandis que le procureur général porte l'**accusation**. La juridiction réunit des **jurés** issus du Parlement et de la Résistance. Après la lecture de l'acte d'accusation, l'accusé refuse de répondre, ce qui bloque l'audience. *Sans doute*, ce silence alimente la tension et provoque de nouveaux incidents.

*Numa sala pequena demais para a importância do evento, o **Tribunal** abre um julgamento histórico ligado à Ocupação. Entre as **testemunhas**, várias figuras políticas vêm esclarecer os fatos, enquanto o procurador-geral apresenta a **acusação**. A jurisdição reúne **jurados** provenientes do Parlamento e da Resistência. Após a leitura do ato de acusação, o acusado recusa-se a responder, o que bloqueia a audiência. Sem dúvida, esse silêncio alimenta a tensão e provoca novos incidentes.*

1. Quel rôle le procureur général a-t-il pendant l'audience ?
 - a. Il interroge les témoins à la place du président.
 - b. Il est chargé de soutenir l'accusation.
 - c. Il dirige la défense de l'accusé.
 - d. Il rédige le verdict avec les jurés.
2. De qui la cour est-elle composée pour ce procès ?
 - a. D'un juge unique et de douze citoyens tirés au sort.
 - b. D'un jury populaire recruté dans la salle d'audience.
 - c. De magistrats professionnels et d'experts historiques.
 - d. De vingt-quatre jurés choisis parmi des parlementaires et des résistants.

1-b 2-d

2. Após uma decisão judicial, a sua empresa está a considerar interpor recurso e teme que este seja qualificado como recurso abusivo.

Tarefa: Expliquez ce qu'est un appel abusif, détaillez les sanctions possibles et donnez votre avis sur leur pertinence.

URL: Faire appel d'un jugement civil ou pénal

Use in your answer: faire appel / appel abusif / exécution du jugement / amende / dommages-intérêts / sans doute